Didier

Mon diabète m’a permis d’être classé en catégorie A par la COTOREP.

Je travaille comme gestionnaire administratif dans une grande société d’assurances. Au sein de cette société, il existe un accord salarial visant à intégrer au mieux les personnes ayant soit un handicap soit une ALD. Cela m’a permis d’avoir un poste de travail aménagé, notamment un PC configuré pour mes problèmes de vue.

C’est à ce moment que tout se complique. La personne responsable de cette mission « Handicape » a accepté la facture, la médecine du travail a proposé les aménagements nécessaires…Bref, le paradis. Une date a même été fixée pour la livraison du matériel…Le seul détail qui gêne, le logiciel de grossissement des caractères n’est pas compatible avec notre nouveau logiciel de gestion informatique des dossiers … et nos techniciens ne semblent pas capables de solutionner la question… ou du moins dans des délais raisonnables…

Sans ce logiciel, je ne peux pas travailler dans de bonnes conditions et même plus, je ne pourrais peut-être pas rester dans ce service…et après 3 mois de formation, un avenant au contrat de travail prévoyant une évolution professionnelle, l’on peut se poser des questions…être amer…s’interroger sur l’intégration de certaines personnes dans une société d’assurances qui en fait un credo, non ?